

Consignes de sécurité en cas d'incendie

À chaque début d'activité, il est recommandé aux responsables de tenir un registre des présences et de l'apporter au lieu de rassemblement.

Incendie

1. Rester calme.

2. Actionner le déclencheur manuel d'alarme incendie.



3. Fermer portes et fenêtres (ne pas fermer à clef).



4. Lutter contre l'incendie.



Évacuation

1. Quitter l'édifice par l'issue la plus près ou la plus sécuritaire.

2. Ne pas courir.

3. Ne pas utiliser les ascenseurs.



4. Se diriger vers le point de rassemblement situé à l'extérieur du bâtiment (Chalet La Planque).



5. Diriger toutes les personnes ayant des incapacités vers un endroit sécuritaire, près d'une sortie.



6. Aviser les pompiers de l'endroit où vous avez placé ces personnes ayant incapacités pour qu'ils les évacuent.